

Élection à la présidence de la Confédération patronale gabonaise (CPG)

POUR la première fois depuis sa création en 1958, la Confédération patronale gabonaise (CPG) va élire, le 24 février 2017, son président pour un mandat de 4 ans. Les électeurs seront issus d'un collège composé de 58 patrons. Deux candidats se sont offi-

ciellement déclarés. Il s'agit du directeur général exécutif du groupe Ceca-Gadis et président intérimaire sortant de cette confédération, Jean-Bernard Boumah, et du Président directeur général d'IG Télécom, Alain Bâ Oumar. Si cette élection ne déchaîne pas les passions dans l'opi-

nion publique, elle revêt tout de même un caractère important pour les 338 entreprises qui composent la CPG, au regard des problèmes qui secouent actuellement le secteur privé. Notamment l'apurement de la dette intérieure, la pression fiscale exercée sur les entreprises,

les licenciements économiques...

L'Union ouvre aujourd'hui et demain ses colonnes aux deux candidats en leur donnant la possibilité d'expliquer, chacun à son tour, son programme d'actions et sa vision de la CPG pour les quatre prochaines années.

Entretien avec Jean-Bernard Boumah, candidat

"La CPG doit défendre avec efficacité ses adhérents dans leurs préoccupations quotidiennes"

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'union. Vous vous présentez à la tête de la CPG en prônant une réforme en profondeur de sa gouvernance. Quel souffle nouveau comptez-vous apporter à la Confédération ?

Jean-Bernard BOUMAH : Avant de répondre à votre question, permettez-moi de vous donner quelques éléments d'appréciation sur les 12 mois que je viens de passer à la tête de la CPG, suite au départ de Mme Madeleine Berre, nommée au gouvernement.

En effet, notre confédération a signé avec le gouvernement, le 23 mars 2016, le pacte pour le maintien de la croissance et la préservation des emplois en période de crise pétrolière. Ce pacte est le résultat de nombreuses interpellations que notre organisation a faites auprès des autorités, parmi lesquelles mon discours de vœux au président de la République dans lequel je suis revenu, avec force, sur les problématiques qui minent actuellement la compétitivité de l'entreprise gabonaise. Au titre de ces problématiques, le règlement de la dette intérieure, la diversification de l'économie, le financement et la gouvernance des organismes de sécurité sociale et l'emploi, notamment des jeunes.

Pour revenir à votre question, je dois rappeler que la gouvernance actuelle de la CPG date de 1978. On ne peut plus diriger et animer aujourd'hui une telle organisation, dont les membres pèsent plus de 80 % du PIB du Gabon, avec les règles de fonctionnement d'hier.

La gouvernance doit donc être revue, après une large consultation des adhérents, afin de refléter davantage et de manière régulière, les positions et les aspirations de tous les groupements. En particulier, la composition des instances doit être repensée pour davantage refléter la diversité de tous les adhérents. L'ampleur des missions exige une présidence équilibrée.

La répartition des rôles doit être clairement établie entre un Président élu par ses pairs, un Secrétaire général responsable des services et de l'animation des équipes et un Collège des élus pleinement associé à la préparation des prises de positions publiques et des négociations avec les organisations syndicales.

Le Président doit être un entrepreneur en activité car, cela forge sa légitimité et sa crédibilité en interne comme en externe. Il doit être entouré de vice-présidents ayant délégation pour négocier et s'exprimer au nom de la CPG.

La parole médiatique de la CPG a beaucoup à gagner à devenir plurielle, tout en conservant sa cohérence. Ma candidature est donc celle du collectif et non d'une individualité.

Si vous êtes élu à la tête de la CPG, quelles seront vos priorités en termes d'actions ?



Jean Bernard Boumah: "la CPG doit se focaliser en priorité sur les préoccupations micro-économiques des chefs d'entreprises".

Je veux d'abord dire que j'ai un programme clair, qui concentre à la fois le fruit de mes réflexions personnelles, mais aussi les contributions de nombreux entrepreneurs que j'ai consultés.

Avant toute autre chose, la CPG doit défendre avec efficacité ses adhérents dans leurs préoccupations quotidiennes. Toute action engagée par elle doit être évaluée en permanence, au regard des retombées concrètes pour ses adhérents. Pour y arriver, je préconise une proximité plus grande entre les organes dirigeants de notre organisation avec chacun de ses membres.

A cet égard, la CPG doit se focaliser en priorité sur les préoccupations micro-économiques des chefs d'entreprises : remboursement de la dette, poids de la fiscalité, tracasseries administratives, financement des TPE et PME, etc., quitte à être moins présente sur les sujets macro-économiques ou sociétaux.

Ce recentrage des priorités passe également par une réorganisation des services internes de la CPG et de ses effectifs.

Il est donc opportun que la CPG se décentralise afin de disposer d'une représentation dans des provinces qui concentrent un nombre important d'entreprises et où sont représentés des groupements professionnels.

L'engagement pour initier un pôle technologique très fort dans le domaine de l'économie numérique fait également partie de mes priorités. C'est un secteur d'avenir, porteur de potentiel et créateur d'emplois et qui va fortement transformer nos processus et modes de production.

Enfin, sur les aspects de la gouvernance, je propose la création d'un comité d'éthique au sein de la CPG qui devra statuer notamment sur les questions de conflit d'intérêt.

Mais face à la crise économique actuelle, quel rôle peut jouer la CPG pour en atténuer les effets ?

La conjoncture économique actuelle est complexe. Dans cette période critique, nos entreprises gabonaises ont plus que jamais besoin d'une CPG, active et réactive, agissant comme force de propositions et de

persuasion.

Il faut tout d'abord créer un écosystème propice au développement des entreprises gabonaises.

L'accroissement régulier des charges pesant sur le travail a rendu nos entreprises moins compétitives que nos principaux concurrents africains. Le coût du travail n'est pas le seul facteur de compétitivité, mais sa baisse en est le socle indispensable, quel que soit le secteur d'activité.

Le combat pour un transfert et une baisse des charges est donc vital pour les entreprises gabonaises. Il doit être complété par une action sur les autres facteurs de compétitivité.

Par ailleurs, la CPG doit agir pour la simplification administrative et contre l'inflation réglementaire et normative. La multiplication des recours et des délais concernant les autorisations administratives constitue un véritable obstacle pour les entrepreneurs et ralentit le fonctionnement de l'économie de notre pays.

L'hyper judiciaire du droit social, et les délais de procédure excessifs, sont un des facteurs qui expliquent le chômage des jeunes notamment. Dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires sont limitées, le combat pour simplifier la réglementation doit devenir une priorité pour la CPG.

La CPG doit favoriser la formation pour garantir l'employabilité. C'est en particulier le cas pour les jeunes dont le chômage est évalué à près de 30 %. Or, trop souvent, nombre d'entreprises soulèvent le problème de l'inadéquation des compétences par rapport à leurs besoins. Dans ce domaine également, les pouvoirs publics ont une responsabilité majeure. Mais les entreprises ont naturellement, elles aussi, un rôle décisif à jouer. Elles peuvent, par exemple, s'engager à accompagner chaque année une promotion de demandeurs d'emplois à travers des ateliers de formation, des rencontres avec des responsables d'entreprises, etc., afin de leur transmettre les compétences dont l'entreprise a impérativement besoin pour se développer.

L'octroi de bourses pour financer les stages réservés aux jeunes afin de leur permettre d'accéder à une première expérience en entreprise et la création d'un module d'accompagnement dans le premier emploi constituent des solutions probantes.

Comment comptez-vous régler le problème de la dette intérieure ?

Le gel de la mise en œuvre de l'accord de règlement progressif de la dette de l'Etat aux entreprises, signé le 25 octobre 2016, est un sujet d'inquiétude majeur pour nos adhérents.

La suspension des paiements de certaines factures par les pouvoirs publics a placé nos entreprises dans une situation d'étouffement, provoquant des difficultés de trésorerie et les contraignant à des ajustements d'effectifs.

Dans l'intérêt même du pays, il est vital que

l'Etat respecte ses engagements de régler définitivement au bout de cinq ans, suivant un échéancier arrêté d'un commun accord, cette dette qui pollue la vie de nos entreprises.

C'est pourquoi je m'engage à reprendre et intensifier le dialogue en vue de l'apurement progressif certes, mais total et définitif, de la dette de l'Etat aux entreprises gabonaises dans le cadre du Club de Libreville. Ce chantier est, pour moi, prioritaire.

Les entreprises se plaignent de plus en plus de la trop grande pression fiscale exercée par l'Etat. Comment la CPG entrevoit ce problème ?

La fiscalité de notre pays est un handicap pour nos entreprises et nos entrepreneurs, la CPG doit défendre à minima la stabilité fiscale.

La fiscalité au Gabon ne se caractérise pas seulement par son poids excessif, mais aussi par sa complexité, son instabilité et enfin son caractère parfois désincitatif.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, la CPG doit d'abord défendre le principe de stabilité fiscale.

Elle doit également se battre pour que les fiscalités nationale et locale soient lisibles et encouragent la prise de risque plutôt que la rente.

Ce combat doit être mené à la fois sur la fiscalité de l'entreprise, mais aussi sur la fiscalité individuelle, en particulier celle de l'entrepreneur, celle de l'investisseur et celle de l'actionnaire-salarié.

Le dispositif fiscal idéal dans notre pays doit entretenir un équilibre positif en prônant un traitement neutre. La CPG y veillera.

Dans votre programme, vous insistez beaucoup sur le développement de l'économie numérique...

Le numérique représente une source d'innovation et de productivité majeure pour nos entreprises. C'est également un secteur économique à part entière, dont l'importance ne cesse de croître chaque année. Il génère, qui plus est, beaucoup d'emplois à forte valeur ajoutée. Pour accompagner l'éclosion du secteur du numérique dans notre pays, je préconise la mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises qui font l'effort d'investir dans leur transformation numérique. Et afin de développer un écosystème de startups gabonaises hyper-innovantes, je propose la création d'un technopole / techhub (prélude à l'établissement d'une silicon valley gabonaise) permettant d'héberger dans une zone géographique donnée plusieurs jeunes pousses gabonaises du secteur, ainsi que des lieux de formation dédiés au digital et au numérique, des entreprises fournissant des services supports (ressources humaines, comptabilité-finances, marketing et communication, banque, conseil juridique avec une spécialisation dans l'accompagnement aux entreprises du secteur numérique et digital).